

3 : Délibération N° 05/2023 approbation du compte de gestion du budget principal

Madame Angélique SOBOZYNSKI expose au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal du SGC Service de Gestion Comptable de Privas.

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion de 2022 de Monsieur MOREAU CSC des Finances Publiques de Privas est identique au compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2022 du budget principal.

POUR :11 (dont 1 pouvoir) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 06/2023 approbation du compte administratif du budget principal

Le Conseil Municipal sous la présidence d'Angélique SOBOZYNSKI, après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2022 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage :

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : + **106 766.06 €**

et en section d'investissement un déficit pour un montant de : + **28 501.64 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR :10 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 : Délibération N° 07/2023 affectation du résultat du budget principal

Collectivité
CHAMPIS
05200

DELIBERATION N° 7 2023
du
budget principal
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes Pour	11
Votes Contre	0
Date de la convocation :	27/03/2023
Date de la séance :	03/04/2023

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Angélique SOBOZYNSKI délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		281 441.28		205 820.84		487 262.12
Opérations de l'exercice	416 269.90	523 035.96	198 534.66	170 033.02	614 804.56	693 068.98
Totaux	416 269.90	804 477.24	198 534.66	375 853.86	614 804.56	1 180 331.10
Résultat de clôture	0.00	388 207.34	0.00	177 319.20	0.00	565 526.54
excédent du budget annexe des Coquelicots		144 580.77				
TOTAUX		532 788.11		177 319.20		710 107.31
	Besoin de financement			0.00		
	Excédent de financement			177 319.20		Euros
	Restes à réaliser			133 680.00		
	Besoin de financement des restes à réaliser			133 680.00		Euros
	Excédent de financement des restes à réaliser			0.00		
	Besoin total de financement			0.00		
	Excédent Total de financement			43 639.20		Euros
	2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de					Euros au compte 1068 investissement
				532 788.11		Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes LE MOULT SOBOZYNSKI MIGNOT Messieurs DUPIN LADREYT ABANOZIAN BASSET FRAISSE GAILLARD et DAMIENS
Mme DREVET a donné procuration à Mme SOBOZYNSKI

Délib 7 affectation des résultats budget principal 2022 05200- Affectation Résultat.ods - Délibération

le Maire



Délib-Affre-V3

6 : Délibération N° 08/2023 approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement le Souledomati Garnier

Madame Angélique SOBOZYNSKI expose au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe le SOULEDOMATI du SGC Service de Gestion Comptable de Privas

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion de 2022 de Monsieur MOREAU CSC des Finances Publiques de Privas est identique au compte administratif 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe le Souledomati

POUR :11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 : Délibération N° 09/2023 approbation du compte administratif du budget annexe lotissement le Souledomati Garnier

Le Conseil Municipal sous la Présidence d'Angélique SOBOZYNSKI après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2022 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage :

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : + **5 888.48 €**

un déficit en section d'investissement pour un montant de : - **10 791.90 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 10 dont 1 procuration

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 : Délibération N° 10/2023 affectation du résultat du budget annexe lotissement le Souledomati Garnier

Collectivité
CHAMPIS LOT GARNIER
05204

DELIBERATION N° 10 2023
du
budget annexe lotissement Garnier
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes Pour	11
Votes Contre	0

Date de la convocation : 27/03/2023
Date de la séance : 03/04/2023

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Angélique SOBOZYNSKI délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

*1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	108 787.52		10 791.90		119 579.42	
Opérations de l'exercice		114 676.00			0.00	114 676.00
Totaux	108 787.52	114 676.00	10 791.90	0.00	119 579.42	114 676.00
Résultat de clôture	0.00	5 888.48	10 791.90	0.00	4 903.42	0.00
		Besoin de financement	10 791.90	Euros		
		Excédent de financement	0.00			
		Restes à réaliser				
		Besoin de financement des restes à réaliser	0.00			
		Excédent de financement des restes à réaliser	0.00			
		Besoin total de financement	10 791.90	Euros		
		Excédent Total de financement	0.00			
		2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	0.00	Euros au compte 1068 investissement		
			5 888.48	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes LE MOULT SOBOZYNSKI MIGNT et Messieurs DUPIN LADREYT ABANOZIAN BASSET FRAISSE GAILLARD et DAMIENS
le Maire

Mme DREVET a donné procuration à Mme SOBOZYNSKI

Délib 10 BUDGET SOULEDOMATI 05204- Affectation Résultat-1.ods - Délibération



Délib-Affre-V3

9 : Délibération N° 11/2023 approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement les Coquelicots

Madame Angélique SOBOZYNSKI expose au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement les Coquelicots du SGC Service de Gestion Comptable de Privas.

Le Conseil Municipal constate que le compte de gestion de 2022 de Monsieur le Trésorier est identique au compte administratif 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement les Coquelicots.

POUR : 11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 : Délibération N° 12/2023 approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement les Coquelicots

Le Conseil Municipal sous la présidence d'Angélique SOBOZYNSKI après s'être fait présenter le budget annexe lotissement les Coquelicots de l'exercice 2022 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage

un excédent en section de fonctionnement pour un montant de : + **144 580.77 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 10 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 : Délibération N° 13/2023 affectation du résultat du budget annexe lotissement les Coquelicots
--

Collectivité
CHAMPIS LOT COQUELICOTS
05205

DELIBERATION N° 13 2023
du
budget annexe les Coquelicots
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes Pour	11
Votes Contre	0

Date de la convocation : 27/03/2023
Date de la séance : 03/04/2023

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence d'Angélique SOBOZYNSKI délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		147 593.77				147 593.77
Opérations de l'exercice	3 013.00				3 013.00	0.00
Totaux	3 013.00	147 593.77	0.00	0.00	3 013.00	147 593.77
Résultat de clôture	0.00	144 580.77	0.00	0.00	0.00	144 580.77

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Suivant la clôture du budget annexe lotissement les Coquelicots, l'excédent sera versé au budget principal

144 580.77 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement du budget principal

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes LE MOULT SOBOZYNSKI MIGNOT Messieurs DUPIN LADREYT ABANQZIAN BASSET FRAISSE GAILLARD ET DAMIENS.

Mme DREVET a donné procuration à Mme SOBOZYNSKI

le Maire



délib 13 2023 - Affectation Résultat.ods - Délibération

Délib-Affre-V3

12 : Délibération N° 14/2023 vote des taux d'imposition 2023

Après discussion, le Conseil Municipal observe que l'autofinancement nécessaire aux opérations d'investissement de la commune ne nécessite pas une modification des taux.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Fixe pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière bâti	30.66 %	30.66 %
Taxe foncière non bâti	50 %	50 %
Taxe habitation		8.20 %

POUR : 11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13 : Délibération N° 15/2023 subventions 2023

Après examen par la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2023

ACCA	110 €	LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS	400 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	170 €		
AMICALE LE GRANDE PRE	110 €	FOOT ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	360 €
ANCIENS COMBATTANTS	220 €		
APACH	1 500 €	RELAIS ALIMENTAIRE SAINT PERAY	550 €
BOULES	110 €	SOU DES ECOLES ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	1 400 €
VELO CLUB DE VERNOUX	100 €	SOU DES ECOLES Classe de découverte 2023	2 340 €
BOXING CLUB	110 €	TENNIS CLUB	480 €
CALAC	170 €	UCA ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	220 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

POUR : 10 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

14 : Délibération N° 16/2023 budget primitif du budget principal

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, Angélique Sobozynski, conseillère déléguée en charge des finances présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de **1 052 613.11 €**

En section d'investissement pour un montant de **1 097 180 €**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15 : Délibération N° 17/2023 budget primitif du budget annexe lotissement le Souledomati

Après avoir exposé les particularités du budget lotissement, Angélique Sobozynski, conseillère déléguée en charge des finances, présente le budget annexe lotissement de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget annexe lotissement le Souledomati s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de **10 791.90 €**

En section d'investissement pour un montant de **10 791.90 €**

Tous les lots ont été vendus. Une fois les actes authentiques signés, ce budget sera clôturé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

ADOPTENT à l'unanimité le budget primitif annexe lotissement de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16 : Délibération N° 18/2023 admission en non valeur

Sur proposition du comptable du SGC Service de Gestion Comptable de Privas par courrier explicatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°142 de l'exercice 2020, montant : 20 €
- n°236 de l'exercice 2018, montant : 20 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 40 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

POUR :11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17 : Délibération N° 19/2023 signature de la convention entre le SDE 07 et la commune pour les CEE

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaire à chaque demande de subvention au SDE 07.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ACCEPTÉ** les termes de cette convention
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaire à chaque demande de subvention au SDE 07.

POUR :11 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18 : Informations

➤ **Référent PCAET :**

Le conseil municipal désigne Nathalie LE MOULT comme référent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la commune de Champis.

➤ **Collecte de bouchons EHPAD du Grand Pré :**

L'association l'Amicale du Grand Pré a mis en place une collecte et recyclage de bouchons en plastique à l'EHPAD du Grand Pré d'Alboussière en partenariat avec l'association Cœur2Bouchons . Plus de renseignements : www.coeur2bouchons.fr

➤ **Atelier Calligraphie APACH :**



➤ LA Tribu : double soirée :



Prochaine séance du conseil municipal :

Le mardi 02 mai 2023 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire de Séance
Alain LADREYT

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	05-2023	Approbation du compte de gestion du budget principal	Unanimité
4	06-2023	Approbation du compte administratif du budget principal	Unanimité
5	07-2023	Affectation du résultat du budget principal	Unanimité
6	08-2023	Approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement le Souledomati	Unanimité
7	09-2023	Approbation du compte administratif du budget annexe lotissement le Souledomati	Unanimité
8	10-2023	Affectation du résultat du budget annexe lotissement le Souledomati	Unanimité
9	11-2023	Approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement les Coquelicots	Unanimité
10	12-2023	Approbation du compte administratif du budget annexe lotissement les Coquelicots	Unanimité
11	13-2023	Affectation du résultat du budget annexe lotissement les Coquelicots	Unanimité
12	14-2023	Vote des taux d'imposition 2023	Unanimité
13	15-2023	Subventions 2023	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1
14	16-2023	Budget primitif 2023 budget principal	Unanimité
15	17-2023	Budget primitif 2023 budget annexe lotissement le Souledomati	Unanimité
16	18-2023	Admission en non valeur	Unanimité
17	19-2023	Signature convention entre SDE et commune pour les CEE	Unanimité